



Communiqué de presse, le 13 mai 2009

LE CLUB DES TRENTE ATTRIBUE LE « GRAND PRIX DE L'ANNEE 2008 » A L'OPERATION GDF/ SUEZ

La cérémonie de remise du Prix du Club des Trente qui couronne les meilleures opérations financières de l'année s'est déroulée le 13 mai à Sciences Po. Cette année, le Club des Trente a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Michel Camdessus, ancien Directeur général du FMI, Gouverneur honoraire de la Banque de France, Président du Conseil d'Administration de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) qui a accepté de prononcer le discours d'introduction à la remise du prix. Les étudiants du Master Finance et Stratégie de Sciences Po, associés au processus de sélection, ont présenté les opérations lors de la cérémonie.

Le Grand Prix de l'année 2008 a été attribué à l'opération GDF/SUEZ

L'opération a été présentée par :

- Rothschild, JP Morgan et BNP Paribas pour SUEZ
- Rothschild & Cie, Citigroup Global Market Ltd et CALYON pour SUEZ ENVIRONNEMENT
- Lazard et Merrill Lynch pour GDF

L'opération a été également menée par :

- les banques conseils : Société Générale et Philippe Villin pour GDF
- les conseils juridiques :
Linklaters ; Bredin Prat ; Davis Polk et Weil, Gotshal & Manges pour Suez
Darrois Villey Maillot & Brochier ; Debevoise et Willkie Farr & Gallagher pour GDF

Gervais Pellissier , Président du Jury du Prix du Club des Trente explique les raisons de cette distinction : « *l'opération GDF/SUEZ a permis de **créer en France un leader mondial de l'énergie en termes de chiffre d'affaires et de capitalisation boursière combinée. Elle est créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes et génère des synergies opérationnelles significatives. Cette opération correspond aux critères d'attribution du Prix du Club des Trente qui souligne la contribution de la finance à la mise en œuvre de stratégies industrielles ambitieuses.** » .*

Le prix de la meilleure opération de fusion - acquisition a été attribué à Vivendi Games pour l'acquisition d'Activision. Cette opération a été présentée par Goldman Sachs et menée par les banques conseils Goldman Sachs - Allen & Co et les conseils juridiques Gibson Dunn et Skadden Arps.

Cette opération a répondu à une logique stratégique forte, visant à créer un leader mondial du divertissement interactif et de l'édition de jeux vidéo, dont Vivendi est désormais l'actionnaire majoritaire.



Le prix de la meilleure opération de financement a été décerné à Carbone Lorraine. Cette opération a été présentée et menée par la Société Générale, les conseils juridiques étant les cabinets JeantetAssociés et Hogan & Hartson.

Cette opération a permis à Carbone Lorraine de s'engager plus avant dans un plan stratégique visant à positionner le Groupe dans de nouveaux marchés d'avenir, les énergies renouvelables. Parallèlement, l'opération a facilité l'augmentation de sa flexibilité financière dans un environnement devenu incertain.

Le Prix du Club des Trente

Le Prix du Club des Trente couronne les meilleures opérations financières de l'année. Le Club des Trente rassemble, depuis 1973, des dirigeants, exerçant ou ayant exercé des fonctions financières (Présidents de groupe, Directeurs financiers, etc.) dans les grandes entreprises françaises. Constatant qu'il n'existait pas de véritable mesure de la qualité des opérations financières, le Club des Trente a souhaité créer un Prix, il y a neuf ans, pour souligner la contribution de la finance à la mise en œuvre de stratégies industrielles ambitieuses. Ses critères de sélection sont fondés sur l'innovation, la création de valeur, la compatibilité avec la stratégie de l'entreprise, la qualité d'exécution et l'impact sur l'environnement social et économique de l'opération.

Un groupe d'étudiants du Master Finance et Stratégie de Sciences Po est associé depuis deux ans au processus de sélection et a présenté ses recommandations au jury du Club des Trente.

Le Prix du Club des Trente est remis en partenariat avec le groupe d'audit Mazars et le cabinet d'audit et de conseil PricewaterhouseCoopers, ainsi qu'avec les cabinets d'avocats Linklaters et Brandford Griffith. Le Club des Trente s'est également associé trois partenaires presse : le quotidien *Les Echos*, l'hebdomadaire *Option Finance* et *Radio Classique*.



L'opération GDF/SUEZ

Contexte de l'opération

La fusion GDF/SUEZ a été réalisée à la veille de la libéralisation des marchés européens de l'énergie et dans un contexte de consolidation du secteur, dont témoignent les rapprochements de Scottish Power avec Iberdrola et l'acquisition d'Endesa par ENEL, avec le concours d'Acciona.

L'objectif de cette fusion est de créer un leader mondial de l'énergie, doté de sources d'approvisionnement diversifiées et de synergies fortes permettant un développement important.

Les acteurs

GDF, avant ce rapprochement, était le premier distributeur de gaz européen et bénéficiait d'une forte présence dans le transport et la vente de gaz comme dans les services à l'énergie, notamment en France.

SUEZ, préalablement à cette fusion, était un groupe international spécialisé dans la gestion des services d'utilité publique dans l'énergie, l'eau et la propreté.

Description des opérations

L'opération de rapprochement entre GDF et SUEZ annoncée en février 2006 n'a pu être finalisée qu'en juillet 2008 après 30 mois d'intenses négociations politiques, sociales et économiques. Trois opérations majeures ont dû être réalisées afin de concrétiser ce rapprochement : la cession par SUEZ de Distrigaz SA, acteur européen de négoce et d'approvisionnement en gaz naturel, l'introduction en Bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT, acteur mondial des secteurs de l'eau et de la propreté, et la fusion des deux entités elles-mêmes.

Cession Distrigaz

La cession de Distrigaz a été, dans le cadre du rapprochement avec GDF, demandée à SUEZ par la Commission européenne. En septembre 2008, après 8 mois de négociation, SUEZ cédait sa participation de 57,25% au groupe énergétique italien ENI pour un montant de 2,7 milliards d'euros. Cette opération de cession s'est accompagnée d'une partie échanges d'actifs pour le bénéfice de l'ensemble des acteurs.



IPO SUEZ ENVIRONNEMENT

Avec un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros en 2007, un EBITDA de 2,1 milliards d'euros et plus de 60 000 salariés, SUEZ ENVIRONNEMENT est un leader mondial des secteurs de l'eau et de la propreté.

L'opération

En septembre 2007, Gaz de France et SUEZ ont annoncé les nouveaux termes de leur projet de fusion, sur la base d'une parité de 21 actions SUEZ pour 22 actions Gaz de France, et le *spin-off* concomitant de 65% du capital de SUEZ ENVIRONNEMENT, distribué aux actionnaires de SUEZ. Cette cotation séparée de SUEZ ENVIRONNEMENT a représenté une étape décisive dans la vie du groupe et offert à l'entité nouvellement cotée une visibilité accrue vis-à-vis de ses clients, fournisseurs et concurrents.

L'opération a été menée en parallèle de la fusion Gaz de France – SUEZ avec un calendrier étalé sur onze mois et une mise en bourse effective le 22 juillet 2008.

Le "*spin-off*" de SUEZ ENVIRONNEMENT s'est avéré un moyen pertinent pour mettre en bourse la Société dans un marché européen très difficile au 1er semestre 2008, caractérisé par une absence totale d'IPOs significatives.

Les modalités de la fusion SUEZ et Gaz de France ont permis l'attribution d'une action SUEZ ENVIRONNEMENT pour 4 actions SUEZ détenues. Cette parité a été décidée de manière à donner une valeur suffisante aux actions, afin de ne pas pénaliser la liquidité future du titre.

De plus, compte tenu de l'enjeu spéculatif entourant SUEZ ENVIRONNEMENT, un pacte d'actionnaire portant sur environ 47% du capital a été conclu. Il lie GDF SUEZ (35%), GBL, la caisse des dépôts, Sofina, CNP assurances et Areva pour une durée de 5 années.

Cette distribution d'actions SUEZ ENVIRONNEMENT a présenté de nombreux challenges notamment en termes d'implications légales, réglementaires et fiscales liées aux différentes places de cotation des actions de SUEZ (Paris, Bruxelles, New York, Zurich et Luxembourg). Compte tenu de l'historique de la Société et de sa base actionariale, il a été choisi de retenir une cotation à la fois sur les marchés NYSE Euronext Paris et Bruxelles. Cette cotation est intervenue concomitamment sur ces deux places le 22 juillet 2008.

Avec un premier cours coté de 17€ et une capitalisation boursière de 8,3 Md€ à l'ouverture du premier jour de cotation, l'IPO de SUEZ ENVIRONNEMENT représente le *spin-off* européen le plus important depuis 2000 et le plus massif jamais réalisé en France. SUEZ ENVIRONNEMENT a fait son entrée au CAC 40 après seulement deux mois de cotation. La cohérence stratégique du projet et la qualité de son exécution ont permis une création de valeur importante et l'affirmation du statut d'acteur international majeur de SUEZ ENVIRONNEMENT.



La fusion GDF SUEZ

Plusieurs aspects font de cette fusion une opération hors normes : la taille des acteurs en présence, les difficultés de réalisation et la création de valeur attendue.

Bien qu'apparemment simple dans sa structure, l'opération a été délicate à exécuter.

La principale difficulté a résidé dans le nombre important de conditions, d'ordre tant juridique et financier que réglementaire et politique, ayant dû être préalablement remplies afin d'assurer la réussite de cette opération.

L'intérêt stratégique de l'opération a été, dès son annonce, très bien perçu par les marchés financiers, compte tenu de la logique industrielle très forte présidant à ce rapprochement. Le principal écueil vis-à-vis du marché a été de le rassurer sur la probabilité de réalisation de l'opération en dépit des nombreuses étapes à franchir avant celle-ci.

On peut notamment citer le vote de la Loi relative au secteur de l'énergie autorisant l'Etat français à abaisser sa participation au capital de Gaz de France sous le seuil de 50%, l'autorisation de la transaction par la Commission Européenne et la consultation des autorités représentatives du personnel.

L'ampleur des conditions à remplir s'est traduite par une durée inhabituellement longue entre l'annonce de la transaction et sa réalisation. La gestion de ce calendrier dans un contexte de marché évolutif a également constitué l'un des aspects délicats de l'exécution de cette transaction. Autre écueil, en partie induit par le précédent, la nécessité d'amender les termes de la transaction. Les performances opérationnelles et financières de chacun des deux groupes après l'annonce de la fusion ont en effet conduit à une décorrélation progressive des cours de bourse des deux sociétés par rapport aux termes de la fusion initialement annoncés.

Le succès de l'opération supposait alors d'en revoir les termes ; or la marge de manoeuvre pour une dilution additionnelle de l'Etat français était limitée, compte tenu du seuil de détention minimum fixé par la loi à 33% du capital de Gaz de France. Les termes de l'opération finalement retenus ont permis de refléter l'évolution des performances opérationnelles et financières des deux groupes, postérieurement à l'annonce de l'opération, tout en maintenant une détention par l'Etat français supérieure à 33% du capital de GDF SUEZ. Ces termes modifiés permettent également GDF SUEZ de conserver une structure financière extrêmement solide et de préserver le bénéfice des synergies industrielles entre GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT.

La création de valeur liée à l'opération présentée repose sur différents éléments :

La fusion de SUEZ et de Gaz de France permettra de générer des synergies opérationnelles d'un montant total d'environ 1 Md€ par an. A court terme, une part importante de ces synergies sera issue de la politique d'approvisionnement (optimisation du portefeuille, réduction des coûts d'approvisionnement, arbitrage étendu en GNL). Le solde proviendra du développement d'offres combinées, principalement en France, de l'optimisation du portefeuille d'activités dans les services et d'économies sur les achats hors énergie. A plus long terme, le nouveau groupe dispose d'un potentiel de synergies complémentaires grâce notamment à l'optimisation de son programme d'investissements et au développement de synergies de revenus.



A noter qu'en l'absence de recoupements significatifs entre les opérations des deux groupes, la fusion ne devrait générer aucune « di-synergie ». Elle permettra également d'engendrer des synergies fiscales et financières d'un montant d'environ 1 Md€ du fait de l'utilisation accélérée des déficits fiscaux existants au niveau de SUEZ.

La fusion permettra enfin à GDF SUEZ de bénéficier des opportunités de croissance rentable offertes par le secteur de l'énergie et que le nouveau Groupe sera à même de saisir du fait de la complémentarité des activités de Gaz de France et de SUEZ, du savoir-faire et de la puissance financière de GDF SUEZ.

Cette création de valeur se reflète dans la performance du cours de Bourse de SUEZ, puis de GDF SUEZ, depuis l'annonce de l'opération. Le cours moyen de SUEZ a ainsi progressé de près de 47% entre le 29 août 2005 (soit 6 mois avant l'annonce de la transaction) et le 21 janvier 2008 (soit 6 mois après la réalisation effective de la transaction) alors que dans le même temps l'indice Dow Jones Eurostoxx Utilities ne progressait que de 11% et l'indice CAC40 baissait de près de 29%.

Les raisons de sa distinction

Création d'un leader mondial de l'énergie :

N°1 en termes de Chiffre d'Affaires (CA combiné 2007 de 74,3 Md€) ;

N°2 en termes de Capitalisation boursière combinée de 88,3 milliards d'euros (après EDF).

Une opération créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes :

Une fusion génératrice de synergies opérationnelles pour un montant de l'ordre d'1 Md€ par an (horizon 2013) ;

Le nouveau groupe fusionné se fixe des objectifs ambitieux en terme de croissance et de rentabilité ;

Un niveau d'endettement financier particulièrement bas permettant d'envisager une forte croissance.



Les lauréats des années précédentes

2001

EADS / Rapprochement Dasa (Allemagne), Casa (Espagne) et Aérospatiale-Matra (France)
Euronext / Création
Vinci / Rapprochement avec GTM

2002

Lafarge / Acquisition de blue Circle
Arcelor / Fusion tripartite Usinor, Arbed et Aceralia
Crédit Agricole / Introduction en Bourse
Pernod-Ricard / Acquisition des vins et spiritueux de Seagram
PPR / Emission d'Océane

2003

Beghin Say / Rachat Origny Naples
Gécina / Acquisition de Simco
Lagardère / Emission T-Online
PSA Peugeot Citroën / Externalisation plan de retraite supplémentaire
La République Française / Vente aux enchères des actions du Crédit Lyonnais

2004

Financement de France Télécom
Atos Origin / Acquisition de SchlumbergerSema
Alcan / Acquisition de Pechiney
Refinancement Vivendi Universal

2005

Faiveley Transport / Acquisition de Sab Wabco
Fraikin / Titrisation de ses actifs par Eurazeo
Pages Jaunes / Introduction en Bourse
Nexity / Introduction en Bourse



2006

Pernod Ricard / Acquisition d'Allied Domecq
EDF / Introduction en Bourse
AXA / Titrisation d'un portefeuille de risques d'assurance
Saint-Gobain / Acquisition de BPB

2007

Arcelor-Mittal
BNP Paribas / Acquisition de BNL
Compagnie Générale de Géophysique / Acquisition de Veritas
Neuf Cegetel / Introduction en Bourse

2008

Lafarge / Acquisition d'Orascom
Eurotunnel / Refinancement
PPR / Acquisition de Puma



Pour toute information complémentaire
et si vous souhaitez obtenir le dossier de presse complet,
vous pouvez contacter :

Sandrine Verdelhan, responsable des relations presse Mazars : 01 49 97 46 54

Emmanuelle Térouanne, communication PricewaterhouseCoopers : 01 56 57 81 81

Rachel Orand, secrétaire générale du Club des Trente : 01 41 86 58 54